



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R14 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CSP28.R14

PLAN D'ACTION POUR MAINTENIR L'ÉLIMINATION DE LA ROUGEOLE, LA RUBEOLE ET LE SYNDROME DE RUBEOLE CONGÉNITALE DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par la Directrice, *Plan d'action pour maintenir l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale dans la Région des Amériques* (document CSP28/16), qui examine les progrès réalisés en vue de la documentation et de la vérification de l'absence des virus endémiques de la rougeole et de la rubéole dans la Région ;

Ayant examiné les recommandations du Comité international d'experts pour maintenir la Région des Amériques libre de maladies endémiques telles que la rougeole, la rubéole et le syndrome de rubéole congénitale (SRC);

Reconnaissant le travail intensif qu'ont réalisé les États Membres pour surveiller les progrès réalisés en vue de la documentation et de la vérification de l'interruption de la transmission endémique de la rougeole et de la rubéole dans les Amériques, comme le demande la résolution CSP27.R2 (2007) ;

Notant que des progrès notables ont été réalisés en vue de l'interruption de la transmission des virus endémiques de la rougeole et de la rubéole ;

Observant avec préoccupation que la transmission continue des virus de la rougeole et de la rubéole dans n'importe quelle région du monde continuera de poser un

risque à la Région des Amériques et d'entraîner des importations possibles de virus et des épidémies jusqu'à ce que la transmission de ces deux virus soit interrompue mondialement ;

Tenant compte du fait que, tout en documentant et en vérifiant l'élimination des virus dans la Région, plusieurs États Membres de l'OPS ont identifié des défis dans leurs programmes d'immunisation, notamment une surveillance défaillante et une couverture hétérogène, qui posent un risque à l'élimination de la rougeole et de la rubéole ;

Consciente du fait que des efforts considérables doivent encore être déployés pour maintenir les buts d'élimination et que ceux-ci requerront une collaboration entre les gouvernements et les organisations partenaires, avec des liens renforcés entre les secteurs public et privé ;

Reconnaissant le besoin d'élaborer un plan d'action d'urgence pour maintenir la Région libre de rougeole et de rubéole, ainsi que le besoin de gérer les risques à long terme de réintroduction des virus par le biais d'importations qui pourraient amener à la réémergence de la rougeole et de la rubéole,

DÉCIDE :

1. De féliciter tous les États Membres et leur personnel de la santé pour les progrès réalisés à ce jour en vue d'obtenir et de maintenir l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du SRC dans les Amériques, ainsi que de documenter et de vérifier l'interruption de la transmission endémique de ces maladies dans la Région.
2. D'exprimer son appréciation et de demander un appui continu de la part des diverses organisations qui, de concert avec l'OPS, ont offert un appui crucial aux programmes nationaux d'immunisation et aux efforts nationaux d'élimination de la rubéole et du SRC. Ces organisations incluent le Département américain de la santé et des services sociaux, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Agence canadienne de développement international, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance), la Banque interaméricaine de développement, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, le Sabin Vaccine Institute, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Initiative contre la rougeole et la rubéole, la Fondation internationale des Lions Clubs, la March of Dimes et l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours.

3. De demander avec instance à tous les États Membres de :
 - a) Maintenir une surveillance de haute qualité, conforme aux normes d'élimination, et assurer des mesures de réponse opportunes et effectives aux épidémies pour toute importation de virus sauvage. Pour assurer une surveillance de haute qualité, les activités suivantes devraient être réalisées, au besoin :
 - i. mettre en place des évaluations externes rapides des systèmes de surveillance de la rougeole, de la rubéole et du SRC pour accroître la solidité et la qualité de la détection des cas et des rapports à leur sujet, et renforcer les registres d'anomalies congénitales,
 - ii. effectuer des recherches de cas actifs et examiner la sensibilité des systèmes de surveillance dans les zones épidémiologiquement silencieuses,
 - iii. émettre des avis d'alerte médicale pour les événements de rassemblement de masse (tels que les Jeux olympiques et la Coupe du monde de la FIFA),
 - iv. faire participer le secteur privé à la surveillance des maladies avec un accent particulier sur l'inclusion de laboratoires privés dans le Réseau régional de laboratoires d'étude de la rougeole et de la rubéole,
 - v. accroître la collaboration entre les équipes épidémiologiques et de laboratoires pour améliorer la surveillance de la rougeole et de la rubéole et la classification finale des cas suspects,
 - vi. améliorer le génotypage moléculaire des cas confirmés durant toutes les épidémies,
 - vii. traiter les lacunes et les défaillances dans les systèmes de surveillance, telles qu'identifiées par les commissions nationales ;
 - b) maintenir, au sein de la population, une couverture d'immunisation élevée contre la rougeole et la rubéole ($\geq 95\%$), dans la mesure du possible, dans plus de 95% des municipalités, et à cette fin, les activités suivantes sont recommandées :
 - i. mettre en œuvre un monitoring rapide de la couverture pour identifier les populations susceptibles à la rougeole et à la rubéole, en se concentrant en particulier sur les membres de populations à risque élevé qui :
 - vivent dans des zones frontalières à grand trafic,
 - vivent dans des zones densément peuplées ; telles que des établissements urbains périphériques,

- vivent dans des zones à basse couverture vaccinale ou à taux élevés de renonciation aux vaccins,
 - vivent dans des zones qui ne signalent pas des cas suspects (épidémiologiquement silencieuses),
 - vivent dans des zones à forte densité de population qui reçoivent également un influx significatif de touristes et d'autres visiteurs, en particulier des travailleurs liés à l'industrie du tourisme (notamment ceux qui travaillent dans les aéroports, les ports maritimes, hôtels, et le secteur du tourisme d'accueil, les guides touristiques), ainsi que ceux qui se trouvent dans des zones de faible densité ou des zones isolées (destinations écotouristiques),
 - sont géographiquement, culturellement ou socio-économiquement difficiles d'accès, y compris les populations autochtones,
 - sont engagés dans le secteur du commerce et des échanges (notamment dans le cadre de foires et de marchés) ou vivent dans des zones hautement industrialisées,
- ii. mettre en œuvre des activités de vaccination immédiates dans les zones où le monitoring rapide de la couverture détermine que la couverture est en dessous du seuil recommandé de 95 %,
- iii. assurer un suivi de haute qualité des campagnes de vaccination pour obtenir des niveaux élevés d'immunité, alors que la Région est sur le point de vérifier son statut de zone libre de transmission endémique de la rougeole et de la rubéole,
- iv. maintenir l'éducation et l'information de bonne qualité au niveau de la communauté afin d'améliorer les connaissances sur les bénéfices de la vaccination ;
- c) intégrer les activités proposées pour maintenir l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du SRC dans leurs plans d'action annuels pour les programmes nationaux d'immunisation ;
- d) échanger des expériences sur les meilleures pratiques pour renforcer la surveillance et améliorer la couverture de vaccination, ainsi que la réponse face à des flambées.
4. De demander à la Directrice de :
- a) continuer à fournir un appui technique aux États Membres pour qu'ils puissent renforcer leur capacité nationale dans le cadre des immunisations courantes, en utilisant des stratégies qui mettent l'accent sur l'amélioration de la surveillance et

- la production de rapports, ainsi que sur l'accroissement de la couverture d'immunisation parmi les populations vulnérables et difficiles d'accès ;
- b) fournir de l'orientation technique pour élaborer des matériaux et de l'aide technique pour la création de capacité en matière de surveillance dans le secteur privé ;
 - c) continuer à appuyer une forte défense des intérêts et la promotion afin de maintenir la confiance de la population dans les programmes d'immunisation, tout particulièrement dans les vaccins contre la rougeole et la rubéole ;
 - d) continuer à appuyer une forte défense des intérêts et des droits ainsi que la mobilisation des ressources pour maintenir l'élimination régionale de la rougeole et de la rubéole à la lumière d'importations continues de virus de l'étranger qui continuent de mettre en doute les buts réalisés ;
 - e) continuer de pousser d'autres régions de l'OMS et leurs partenaires de coopération au développement à accroître leurs efforts d'extension de la couverture vaccinale contre la rougeole et la rubéole, en vue d'obtenir une élimination à l'échelle mondiale.

(Septième réunion, le 20 septembre 2012)